

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLINFO Informatique
 Version d'étape INFOL1_201 Licence 1 Informatique

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles			
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)			Durée	Part CT	
SEMESTRE 1																						
SMINFLS1	SMINFL1A			Introduction à la programmation en C	6																	
SMINFLS1	SMINFL1A	O	YSINL1A1	Introduction à la programmation en C		INFOL1_201						assiduité + pratique	2 voire 3	50%	écrit	1h30	50	écrit	1h30	75%	1	
SMINFLS1	SMINFL1B			Méthodologie informatique et communication	6																	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B1	Méthodologie et introduction au développement informatique		INFOL1_201		pratique	3	(4) (N1+N2+N3)/2											2	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B2	Expression – Communication		INFOL1_201		écrit	3	(4) (Moyenne des trois notes)											1	
SMINFLS1	SMINFL1C			Technologies Web 1	6																	
SMINFLS1	SMINFL1C	O	YSINL1C1	Technologies Web 1 : HTML/CSS		INFOL1_201						assiduité + pratique	min. 15 TP évalués + projet	50%	écrit	1h	50	écrit	1h	50%	1	
SMINFLS1	SMINFL1D			Mathématiques générales	6																	
SMINFLS1	YSMAL1A			Algèbre 1 - Miashs	6							écrit	2	100 %				écrit	2h	100 %	1	
SMINFLS1	YSMAL1A				6							écrit	3	100 %				écrit	2h	100 %	1	
SEMESTRE 2																						
SMINFLS2	SMINFL2A			Python et intro POO	6																	
SMINFLS2	SMINFL2A	O	YSINL2A1	Python et Introduction à la POO		INFOL1_201						pratique	2	33	écrit	1h	66	écrit	1h	66	1	
SMINFLS2	SMINFL2B			Logique	6																	
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B1	Logique et raisonnement		INFOL1_201							au moins 2 écrits	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	1	
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B2	Calcul scientifique		INFOL1_201		notes de TP + TP noté + écrit	3	(4) (écrits+pratique)/2											1	
SMINFLS2	SMINFL2C			Technologies informatiques	6																	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C1	Technologies Web 2 : Javascript		INFOL1_201						pratique	8 TP/semestre min. + TP noté individuel 2h	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C2	Architecture des systèmes		INFOL1_201									écrit	1h30	100%	écrit	1h30	100	1	
SMINFLS2	SMINFL2E			Humanités	6																	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YMIML1A	Anglais	4,5	MATHL1_201		Écrit + Oral	5	(4) Moyenne des notes											3	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D3	Expression - Communication	1,5	MATHL1_201		Écrits pouvant être remplacés par des oraux si moins de 30 étudiants	2	(4) Moyenne des notes											1	
SMINFLS2	YSINFL2D			MIM. Algèbre 2 (info)	6							écrit	3	100 %				écrit	2h	100 %	1	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) -> compensation à l'intérieur d'un semestre, des deux semestres
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.
 Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.
 Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs.
 Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2
 AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année
 Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.
Précisions
 Au sein d'un semestre, compensation des UE
 Compensation entre les deux semestres
 AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année
 Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution. Pas d'épreuve de substitution pour : UE Initiation à la prog. en C ; UE Maths générales ; UE Algèbre 1 ; UE Algèbre 2.
 Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)